



AFEAS

l'Association
Féminine
d'Education et
d'Action
Sociale

D O C U M E N T

PRESENTE AU MINI-SOMMET

AGRO-ALIMENTAIRE

Par

Solange Gervais

Présidente générale de l'AFEAS

	<u>Pages</u>
Présentation du mouvement.....	1
Introduction.....	5
Que viennent faire les femmes au sommet agro-alimentaire....	6
L'AFEAS et la consommation dans le secteur agro-alimentaire.	12

Auberge des Gouverneurs
Centre Ville, Québec

10-11-12 avril 1978

SIÈGE SOCIAL :
180 EST, BOUL. DORCHESTER
BUREAU 200,
MONTREAL, P.Q. H2X 1N6
TÉL. : (514) 866-1813

PRESENTATION DU MOUVEMENT

NCM:

L'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale (AFEAS)

SIEGE SOCIAL:

180 Dorchester est, suite 200, Montréal, P.Q. H2X 1N6

HISTORIQUE:

L'AFEAS provient de la fusion de deux organismes: l'U.C.F.R. (Union Catholique des Femmes Rurales) fondée en 1937 et des C.E.D. (Cercles d'Economie Domestique) fondés en 1945. L'UCFR œuvrant principalement en milieu rural et les CED en milieu urbain, la fusion permit aux femmes de s'unir pour discuter et solutionner des problèmes communs. Aussi, l'AFEAS conserve toujours des préoccupations pour les deux milieux par le biais de ses deux commissions de recherche rurale et urbaine.

Les lettres patentes ont été obtenues du Gouvernement Provincial le 30 août 1968 en vertu de la troisième partie de la Loi des Compagnies. L'AFEAS est formée sans capital social et, par conséquent, ses opérations sont sans but lucratif.

BUTS:

L'AFEAS a pour buts et objectifs:

- . de grouper en association les personnes intéressées à la promotion de la femme;
- . par l'éducation, éveiller les membres à leurs responsabilités et les engager à faire face aux exigences de la famille et de la société;
- . de réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société;
- . de se présenter dans la société comme corps intermédiaire entre l'Etat et l'individu et se réaliser comme tel par les moyens qui lui sont propres.

EFFECTIFS 76-77:

En juin 1977, l'AFEAS comptait 35,000 membres regroupés en 600 cercles (niveau local) à travers la province de Québec. Ces mêmes cercles appartiennent à 13 fédérations (niveau régional).

Nos 13 fédérations sont:

Saguenay-Lac-St-Jean
 St-Jean
 Québec
 Joliette
 Côte-Nord
 Mont-Laurier
 Sherbrooke
 Trois-Rivières
 Rimouski
 St-Hyacinthe
 Abitibi-Témiscamingue
 Nicolet
 Montréal-St-Jérôme-Outaouais

Nos membres proviennent de toutes les couches de la société. Ces femmes sont, en majeure partie, mariées à des ouvriers ou à des professionnels des milieux rural, urbain ou semi-urbain.

FONCTIONNEMENT:

Chaque année, à la suite d'une consultation à la base, l'AFEAS choisit des études sociales. Les sujets sont très diversifiés et d'intérêt général. Les membres des Cercles se réunissent mensuellement, étudient ces études sociales, formulent des résolutions et prévoient des actions concrètes à poser dans leur milieu immédiat.

Les résolutions ainsi formulées sont acheminées à la Fédération qui les présente à son Assemblée de la Fédération en mai. Les résolutions adoptées par les déléguées de la Fédération sont expédiées au siège social qui, à son tour, lors du congrès d'août, les présente à l'Assemblée générale de l'Association pour étude.

Les résolutions adoptées par les déléguées de l'Association font l'objet d'un mémoire présenté aux gouvernements ou organismes concernés. Toutes nos actions découlent de ce mémoire.

L'AFEAS, pour aider ses membres dans leurs études mensuelles, publie, 10 fois par année, une revue intitulée "Femmes d'ici" (tirage: 12,000) ainsi qu'un dossier d'étude (tirage: 1,100).

Une partie de la revue est consacrée à l'étude sociale du mois et fait ressortir les différents points pouvant être abordés à l'assemblée du mois; nous proposons des techniques de travail, des actions à poser, etc... D'autre part, le dossier d'étude apporte un complément d'information et permet une étude plus poussée.

ADMINISTRATION:

Pour répondre aux besoins des membres, le siège social embauche 6 personnes: une secrétaire-trésorière, une documentaliste, deux secrétaires de comités, une responsable de la tenue de livres et réceptionniste et une préposée aux abonnements à la revue et aux dossiers d'étude.

En plus de nos 2 commissions permanentes, l'Association forme, annuellement 7 à 10 comités pour travailler à l'élaboration de programmes de formation et d'information. A la suite de ces travaux, nous organisons des "sessions de formation" visant à transmettre à toutes nos responsables régionales l'information et la formation nécessaire au bon fonctionnement du mouvement.

Toutes ces activités sont supervisées par l'Exécutif ou le conseil d'administration formé des 13 présidentes des fédérations (régionales).

CONCLUSION:

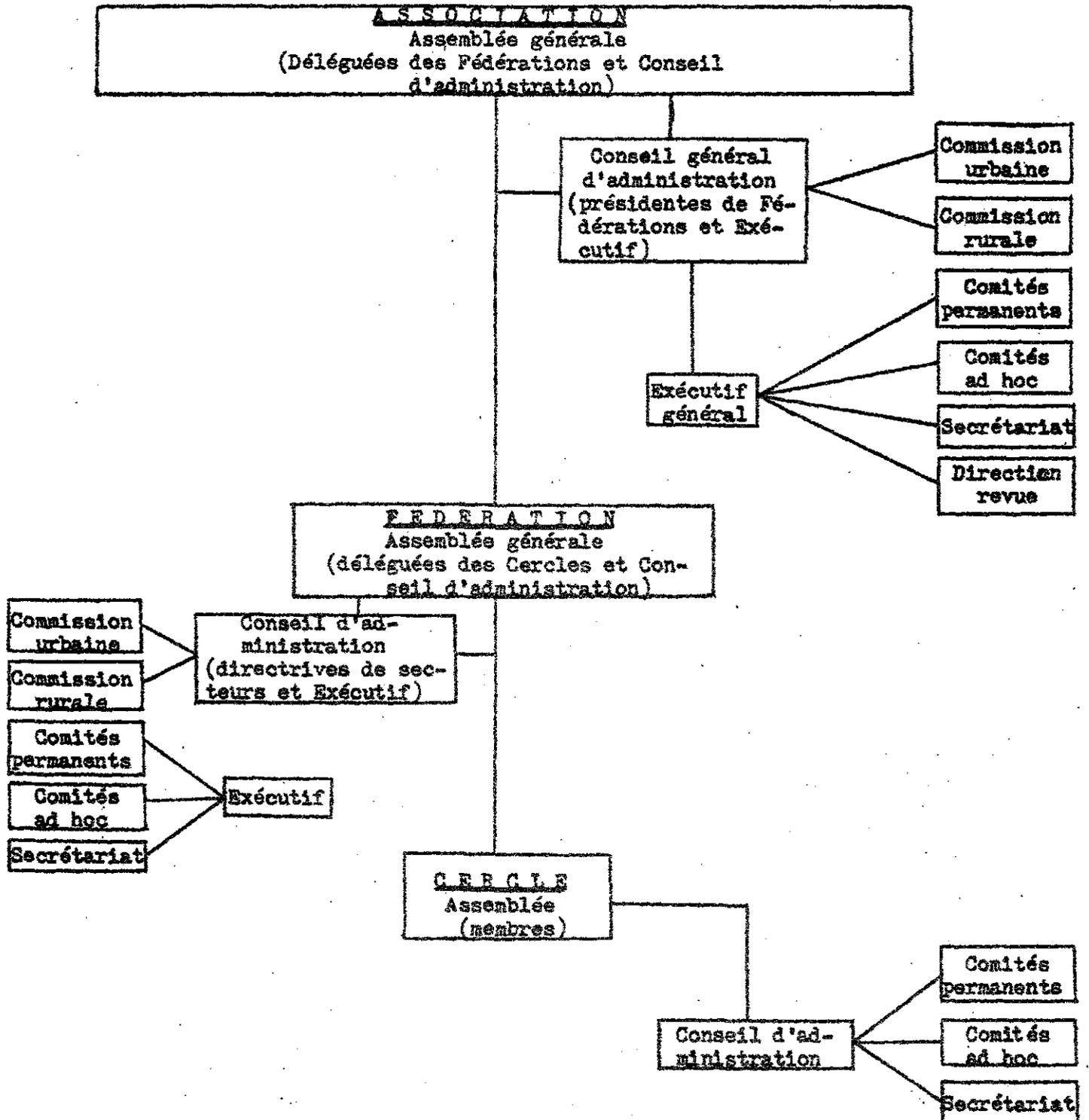
Il s'agit évidemment là d'un fonctionnement très simplifié. Nous vous invitons à consulter l'organigramme et le feuillet publicitaire pour comprendre mieux la façon dont s'établissent les liens aux trois paliers grâce à nos conseils d'administration, nos exécutifs, nos commissions de recherche et nos comités.

Si d'autres informations vous étaient nécessaires, nous nous ferons toujours une joie de répondre à vos questions.

Pièces jointes: feuillet publicitaire
organigramme

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Organigramme



I N T R O D U C T I O N

L'AFEAS (Association Féminine d'Education et d'Action Sociale) est heureuse de l'opportunité offerte de présenter au gouvernement, à la presse et aux organismes intéressés par le sommet agro-alimentaire, les préoccupations de ses membres sur le statut de la femme collaboratrice du mari dans une entreprise familiale des secteurs agro-alimentaire sur la consommation et l'achat chez-nous.

Vivant en milieux rural, semi-urbain ou urbain, ses membres sont impliqués économiquement dans les secteurs agro-alimentaire dans tous les maillons de la chaîne: production, transformation, services et consommation. L'AFEAS réalisait cette vaste recherche publiée en septembre 1976 sur la femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif, son statut, sa situation et son évolution etc... Dans l'histoire, les secteurs agro-alimentaire n'ont-ils pas survécu grâce à la ténacité, la constance, l'effacement, "le non statut" de cette femme? Avec l'évolution, que lui réserve l'avenir? Beaucoup d'entreprises familiales en dépendront.

Une autre caractéristique individuelle et collective de l'AFEAS est que nous sommes 35,000 membres, 35,000 consommatrices. Sur nos 6 comités permanents, le comité des arts ménagers a une orientation à l'économie et à la consommation. Il y a 40, 50 et 60 ans, lorsque le domaine agro-alimentaire était presque complètement affaire de famille, le comité des arts ménagers avait pour objectifs: connaissance de base et partage d'expériences dans la production et la transformation des matières premières.

Depuis 10 ans surtout, il y a cette orientation vers l'économie et la consommation: devenir consommatrice avertie exige connaissance, information, formation à l'esprit critique vis-à-vis surtout la publicité, les média... A l'AFEAS, par nos structures, nos programmes, nos réunions, nous réalisons cette attente de nos femmes et ce changement de mentalité. Cette année le thème d'inspiration et d'action de ce comité est: "Alerte aux ressources". Au programme, on retrouve: ménageons l'énergie, etc... L'AFEAS a toujours plusieurs résolutions sur ce domaine dans les congrès régionaux et provinciaux. Ses dirigeantes suivent des cours appropriés dans leur milieu. Tout dernièrement, en collaboration avec le Centre Régional à Initiatives Pour le Progrès Economique et du Ministère de l'Industrie et du Commerce, une trentaine des nôtres faisaient une démarche d'initiation à l'économie et à la consommation avec le jeu du Prix Inflation Consommation.

S'il y a plusieurs organismes spécialisés dans la consommation, nous les épaulons, nous les complétons dans leurs pressions, leur information, surtout par la formation de nos membres... Cette année, de plus, nous avons une priorité d'action venue de nos recommandations: sensibiliser, informer, systématiser l'action de nos membres sur l'achat chez-nous; des documents de travail pour cette stratégie ont été présentés à nos 600 cercles.

Par ces préoccupations, nous voulons être reconnues comme mouvement de consommateurs oui mais surtout comme outil de sensibilisation, un multiplicateur de formation à la base et de mobilisation et, par la femme collaboratrice dans une exploitation, comme des agents économiques nombreux et importants dans les secteurs agro-alimentaire.

Solange Gervais,
Présidente générale de l'AFEAS.

QUE VIENNENT FAIRE LES FEMMES A UN SOMMET AGRO-ALIMENTAIRE?

La présence des femmes à une telle rencontre est un phénomène nouveau qui mérite d'être souligné. Si on reconnaît assez facilement la femme comme consommatrice et comme acheteuse pour la famille, on pense beaucoup moins à elle comme productrice, intermédiaire, distributrice, vendeuse. C'est pourtant à ce titre qu'on retrouve les "FEMMES COLLABORATRICES".

A cette rencontre axée sur l'importance, la rentabilité et la survie des entreprises du secteur agro-alimentaire, nous aimerions attirer votre attention sur la valeur économique du travail de la femme collaboratrice, que ce soit à la ferme ou dans une entreprise de transformation, de distribution ou de vente.

Où en seraient les entreprises familiales, si les épouses n'avaient pas contribué, et encore aujourd'hui n'y consacraient des heures et des années de travail?

Les femmes collaboratrices jouent un rôle de premier plan dans les multiples petites entreprises regroupées aujourd'hui autour du thème "agro-alimentaire". En effet, dans son dossier bien documenté "La femme collaboratrice de son mari dans une entreprise à but lucratif", l'AFEAS (Association Féminine d'Education et d'Action Sociale) a étudié le cas de ces femmes qui travaillent de 20 à 40 heures par semaine, soit aux travaux de la ferme, soit comme comptable, secrétaire, vendeuse etc. dans les entreprises les plus variées, en plus de l'entretien d'une maisonnée.

Combien de fermes doivent leur réussite au travail tenace des deux conjoints? Que ce soit aux champs, à la laiterie, au potager ou au marché, l'épouse contribue vaillamment à seconder son mari, de façon plus intéressée que n'importe quel employé, et ce, bien avant que les enfants soient prêts à prêter main forte.

Mais ce n'est pas seulement à la ferme que la femme joue son rôle de collaboratrice mais tout au long de la chaîne agro-alimentaire.

Ces femmes collaboratrices constituent une catégorie particulière de la population active dans la mesure où leur travail n'est pas rémunéré, malgré leur contribution directe au revenu familial et par voie de conséquence au P.N.B.

Ces femmes ne bénéficient pas d'une autonomie financière directe, car n'ayant pas droit à un salaire, elles ne bénéficient pas des avantages sociaux reliés à l'emploi, ni aux bénéfices de la sécurité sociale tels l'assurance-chômage et le régime des rentes.

Pour mieux saisir la problématique des femmes collaboratrices, essayons de transposer la réalité: si les fermes et les autres entreprises du cycle agro-alimentaire, appartenaient aux épouses, les maris accepteraient-ils de travailler sans rémunération et sans aucune sécurité?.....

Nous demandons au MAQ de faire une étude approfondie pour évaluer la valeur économique de la participation de l'épouse à l'entreprise. Le recensement de 1971 montre qu'au Québec, 42,000 femmes étaient des travailleurs familiaux non rémunérés, ce qui représente 6% de la population active féminine (1). Bien que ce degré de participation varie ainsi que les champs d'action, nous croyons qu'il est possible d'établir des grilles pour mesurer cette collaboration.

Il serait ensuite possible d'utiliser ces mécanismes au moment de former une société ou une compagnie, ou lors de la vente et de rendre ainsi justice aux partenaires... en tenant compte des réalités vécues depuis bon nombre d'années. Au Québec, comme ailleurs, on s'inquiète de la relève et de la survie des P.M.E. et ce n'est pas raison.

(1) La condition économique des femmes au Québec, volume 1, C.S.F.

Les jeunes femmes hésiteront à laisser un emploi ou une profession pour s'engager, fut-ce avec leur conjoint, dans des entreprises de type artisanal dans lesquelles leur travail n'aura plus de valeur économique immédiate.

LES FEMMES COLLABORATRICES

Ces femmes, n'ont pour l'immense majorité (85%) aucune rémunération pour leur participation à l'entreprise qui appartient au mari dans 84.1% des cas. Une telle situation est-elle normale, dans une société qui mesure la valeur des gens au revenu provenant du travail? Tout travailleur n'a-t-il pas droit à une reconnaissance pour son travail, quelle soit sous forme de salaire, de parts dans l'entreprise, d'une partie de la propriété ou d'une participation aux revenus? L'épouse collaboratrice est pénalisée parce qu'elle travaille pour son conjoint.

Le propriétaire qui consacre toutes ses énergies au succès de l'entreprise a au moins l'espoir de réussir éventuellement, et s'il fait des sacrifices c'est en vue d'une réussite qui le dédommagera de ses efforts.

L'employé a droit au salaire.

Le partenaire qui a contribué, expertise ou argent, retirera un revenu de son investissement.

L'actionnaire a droit à des dividendes, et détient des parts pour faire reconnaître son intérêt à l'entreprise.

La collaboration de l'épouse est considérée comme normale et elle l'est peut-être, quand le "bien" appartient aux deux. Bâtir ensemble, quoi de plus stimulant! Mais, quel est le statut de l'épouse collaboratrice du mari dans une entreprise dont ce dernier est seul propriétaire? Il dépend à la fois du bon vouloir du mari, du succès de l'entreprise et de son régime matrimonial.

Le bon vouloir

Bien sûr le mari peut verser un salaire à son épouse, mais ce salaire dans l'entreprise à propriétaire unique, n'est pas déductible des revenus de l'entreprise alors qu'il l'est dans le cas des enfants de 18 ans et de la "voisine".

Article 25, chapitre 69 des statuts refondus du Québec 1964: "La rémunération payée par un contribuable à son conjoint, à titre d'employé, ne peut être déduite du revenu de ce contribuable, ni incluse dans le revenu de ce conjoint."

Le succès de l'entreprise

Malgré de nombreuses heures de travail à l'entreprise, lorsque cette dernière périclité ou fait faillite, quel sort attend la femme collaboratrice qui y a consacré dix ou 20 ans?

Elle n'a pas droit à l'assurance-chômage ni au régime des rentes du Québec. Quant aux possibilités de recyclage, elles sont minimes, parce qu'on reconnaît rarement l'expérience acquise dans l'entreprise familiale.

En cas de faillite bien des gens pensent que l'épouse mariée en communauté de biens, sera créancier privilégiée...c'est là une erreur courante.

Testaments

La liberté absolue de tester qui existe au Québec fait que le propriétaire peut léguer à qui il veut les biens accumulés grâce au travail des deux conjoints. On pense alors au vieux dicton: "Un tien vaut mieux que deux tu l'auras".

Le Régime matrimonial

La femme mariée en communauté de biens, a droit, à la dissolution de la communauté à la moitié des biens, mais c'est le mari qui, dans la loi actuelle, est l'administrateur des biens du couple. S'il est mauvais administrateur, il risque de rester peu

de choses pour la collaboratrice. S'il est bon administrateur, la femme sera tout de même dépendante de son conjoint; elle devra demandeur ce qui lui est nécessaire pour l'entretien de la maison et de ses besoins personnels.

La femme mariée en séparation de biens, n'a droit à aucune partie de l'entreprise, advenant la vente de l'entreprise ou la dissolution du mariage, même si elle a contribué au succès de cette entreprise pendant plusieurs années. N'y a-t-il pas là matière à réflexion?

Quant à la société d'acquêts, il y a peu de jurisprudence sur ce point. Il faut se poser la question suivante: Travailleriez-vous dans une entreprise appartenant à votre conjoint sans aucune assurance de revenu? N'éprouveriez-vous pas le besoin de ré-évaluer ou de réajuster votre participation au bout de quelques années?

Que faut-il changer?

Entre autres choses,

1. Rendre l'incorporation plus facile, moins coûteuse.

Actuellement, l'incorporation est inaccessible à quantité d'entreprises à cause du coût, de la comptabilité plus complexe, de l'âge des conjoints et du seuil peu élevé de rentabilité de beaucoup de ces petites entreprises.

2. Abroger la loi de l'impôt et autoriser le propriétaire à déduire des revenus de l'entreprise, le salaire versé au conjoint qui travaille activement à l'entreprise, comme pour tout autre employé

3. Régimes matrimoniaux:

Communauté de biens: Que les conjoints administrent conjointement les biens.

Séparation de biens: Que l'épouse qui a activement travaillé à l'entreprise ait droit, lors de la vente, de la séparation ou du divorce, à une portion correspondante à sa participation.

4. Testaments: Prévoir dans tout testament, des clauses reconnaissant la participation du conjoint qui a travaillé à l'entreprise

5. Crédit: Il est temps que les institutions bancaires tiennent compte des femmes collaboratrices au moment de conseiller leurs clients lors d'emprunts, d'hypothèques, de vente et même de testaments.

Nous espérons qu'après avoir pris conscience du rôle de la "femme collaboratrice" dans la petite et moyenne entreprise et de l'insécurité de sa situation, les intervenants au sommet agro-alimentaire voudront bien reconnaître de façon concrète, la participation de ces femmes au dynamisme des entreprises de type familial, du Québec.

LUCIE MARCHESSAU LE-LUSSIER
Vice-présidente générale

L'A.F.E.A.S. ET LA CONSOMMATION DANS LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

35,000 membres, 35,000 consommatrices:

Les 35,000 membres de l'AFEAS, toutes consommatrices, en majorité des mères de famille, femmes au foyer, administratrices du budget et souvent collaboratrices du mari dans une entreprise familiale, sont directement préoccupées par la consommation.

Structures:

Un comité permanent parmi les 8 comités de l'AFEAS est voué, entre autre, à l'économie et la consommation.

Représentation:

Depuis la création du Conseil de la Protection du Consommateur, trois de nos dirigeantes ont siégé ou font partie actuellement de ce conseil. Nous participons souvent à des rencontres sur la consommation comme en mars 1978 à la conférence sur l'avenir du mouvement des consommateurs au Québec organisée par le Groupe de Recherche en Consommation de la faculté de droit de l'Université de Montréal, etc...

Recherche - études

En 1978-79, au programme d'études sociales:

septembre: une partie de l'étude se fera sur le miel.

octobre: économie et consommation: articles de toilette

novembre et décembre: une saine alimentation

mai: une partie de l'étude sur le système métrique.

Nos publications seront préparés en conséquence. Dans nos cours, sessions et mini-sessions nous faisons souvent référence à l'économie et la consommation.

Publications:

1) une revue mensuelle "Femmes d'ici" tirée à 12,000 exemplaires consacre plusieurs pages annuellement à la consommation.

2) un dossier d'études mensuel, tiré à 1,100 copies de 25 pages prépare nos dirigeantes à leur programme de réunions mensuelles.

3) un audio-visuel sensibilise dirigeantes et membres au programme de l'année

4) un dossier annuel de stratégie d'action d'après nos résolutions est adressé à nos 600 cercles.

5) plusieurs mémoires sont préparés pour publier nos consensus de congrès général, pour intervenir sur nos priorités d'action.

Depuis notre participation aux Commissions Parlementaires sur la loi 45 et le défunt Bill 7, j'ai retenu pour cette tribune quelques-unes de nos résolutions des congrès généraux sur le thème consommation.

Publicité:

. contrôler la publicité à la télévision sur les aliments et les produits hygiéniques de première nécessité afin qu'elle devienne moins onéreuse pour le consommateur: (ex: regrouper les "maisons" fabriquant et vendant le fromage pour une promotion du fromage) etc... afin que les annonces publicitaires soient moins nombreuses et plus justes (mémoire décembre 1974)

Alimentation dans les écoles et éducation à la consommation:

. éliminer les machines distributrices de liqueurs, de "chips" etc. et de les remplacer par des comptoirs de fruits, de jus de fruits, de légumes etc... (mémoire décembre 1974)

. d'accorder aux commissions scolaires un budget supplémentaire qui leur permettrait de donner aux enfants du lait et ou des jus de fruits (partiellement accordé)

. d'initier de toute urgence les jeunes dès l'élémentaire et davantage au secondaire à devenir des consommateurs prudents et vigilants.

Habitudes alimentaires

Que les instances concernées: Ministère de l'Education, Commissions Scolaires, Ministère des Affaires Sociales et C.R.T.C. participent à une éducation alimentaire de la population en général et des enfants en particulier, comme diffuser les principes d'une saine alimentation, publiciser les produits nutritifs tels que: le lait, les oeufs, le fromage, les fruits et légumes.

Hausse des prix:

. corriger la situation anormale dans la hausse des prix et ainsi faire bénéficier le consommateur de prix raisonnables et les producteurs de revenus acceptables. (mémoire décembre 1974)

Système métrique:

. surveiller étroitement les prix et volumes et systématiser l'information générale et individuelle. (mémoire décembre 1974)

Qualité des denrées alimentaires:

. appliquer et faire respecter rigoureusement les lois sur le sujet. (mémoire décembre 1974)

Coût de production et revenus de l'agriculteur:

. fixer le prix des produits agricoles à partir du coût de production avec un profit raisonnable pour le producteur.

. contrôler la marge des profits des intermédiaires et des "intrants" et par le fait même les prix des produits alimentaires. (mémoire novembre 1975)

Zonage des terres agricoles:

- . déposer au plus tôt une loi cadre sur le zonage des terres agricoles.
 - . accompagner cette loi de mesures ayant pour buts:
 - a) la rentabilité agricole et la sauvegarde des terres arables afin de fournir un approvisionnement régulier aux consommateurs.
 - b) le maintien des services communautaires en milieu agricole.
 - c) le respect de l'environnement
- (mémoire novembre 1975)

Produits de l'érable:

. favoriser une mise en marché ordonnée, efficace, juste de ce produit agricole. (mémoire novembre 1975)

Politique laitière:

. repenser entièrement la politique laitière sur des bases raisonnables et à long terme afin d'assurer un revenu suffisant aux producteurs laitiers. (mémoire novembre 1975)

Les petits abattoirs régionaux:

. maintenir ces établissements en s'assurant le respect des normes de qualité et d'hygiène sans pour cela que les propriétaires soient dans l'obligation de se conformer à l'achat d'équipements coûteux ou condamner à disparaître. (mémoire novembre 1975)

Nous avons été heureuses de constater que la loi 43 respecte l'esprit de nos recommandations.

Etiquetage des viandes:

. se concerter aux différents gouvernements pour réglementer une nomenclature uniforme pour identifier les coupes de viande, etc... (mémoire novembre 1975)

En 1977-78,

L'AFEAS suggère au gouvernement de démontrer par une campagne d'information au public consommateur les raisons profondes de son adhésion à une politique d'achat chez-nous. Parallèlement, ce même congrès général demande:

- . que l'AFEAS, comité des arts ménagers, section économie-consommation, entreprenne les actions suivantes:
 - a) donner à tous les membres une information claire et précise concernant l'identification des produits du Québec;

- b) sensibiliser tous ces membres aux problèmes présents et futurs de notre économie agricole.

. développer l'habitude d'acheter des produits de chez-nous.
Chaque fois que c'est possible, donner priorité aux produits Québécois.

Pour exécuter ce mandat, l'AFEAS, dans son dossier d'action 1977-78 a suggéré une stratégie d'action pour ses adhérentes:

- . 1ère étape: Bien identifier les produits de chez-nous.

- Suggestions:
- savoir lire sur les étiquettes
 - à un produit offert, s'informer si on a le produit correspondant fabriqué au Québec, l'acheter, s'il répond à nos besoins.
 - faire le relevé des industries locales, régionales, bien identifier le produit, à quelle étape de fabrication et le produit fini.
 - faire l'étude des journaux régionaux, analyser les produits annoncés, inciter l'équipe du journal à annoncer davantage les produits québécois.
 - participer au programme Alimentation du ministère des affaires sociales.
 - se monter un tableau en affichant les étiquettes de produits apportées par les membres.

- . 2ième étape:

- Suggestions:
- étude sur les retombées économiques d'une telle attitude
 - contacter les C.R.D. (conseil régional de développement)
 - pour connaître les études déjà faites sur le sujet organiser un colloque régional ou l'on invite les divers types d'industries locales à se situer dans l'économie régionale.
 - faire la promotion des produits locaux et régionaux (ex: Tricofil au Palais du Commerce...)
 - au niveau de la revue, faire connaître les produits des différentes régions.

Dans l'avenir:

L'AFEAS, composé de membres concernés professionnellement par la production, la transformation, les services en agro-alimentaire et la consommation souhaite qu'on intensifie entre les deux gouvernements, les différents ministères et organismes une concertation pour plus de réflexion commune, de recherche et de planification à long terme en vue d'une consommation éclairée avertie ne se faisant pas au détriment des producteurs et transformateurs, de l'environnement et de la qualité de la vie.

L'AFEAS qui se considère organisme de base, aussi en consommation, individuellement par ses membres toutes consommatrices et collectivement par ses buts et objectifs d'éducation et d'action se sent très responsable de l'avenir du secteur consommation. Quand l'AFEAS définit et vit son action, elle pense à la représentation, la revendication, la pression, aussi parallèlement au changement de mentalité, d'attitude, de comportement par la croissance individuelle et collective de ses membres et de son entourage par l'information, la formation, l'éducation. Nous misons toujours sur les deux actions.